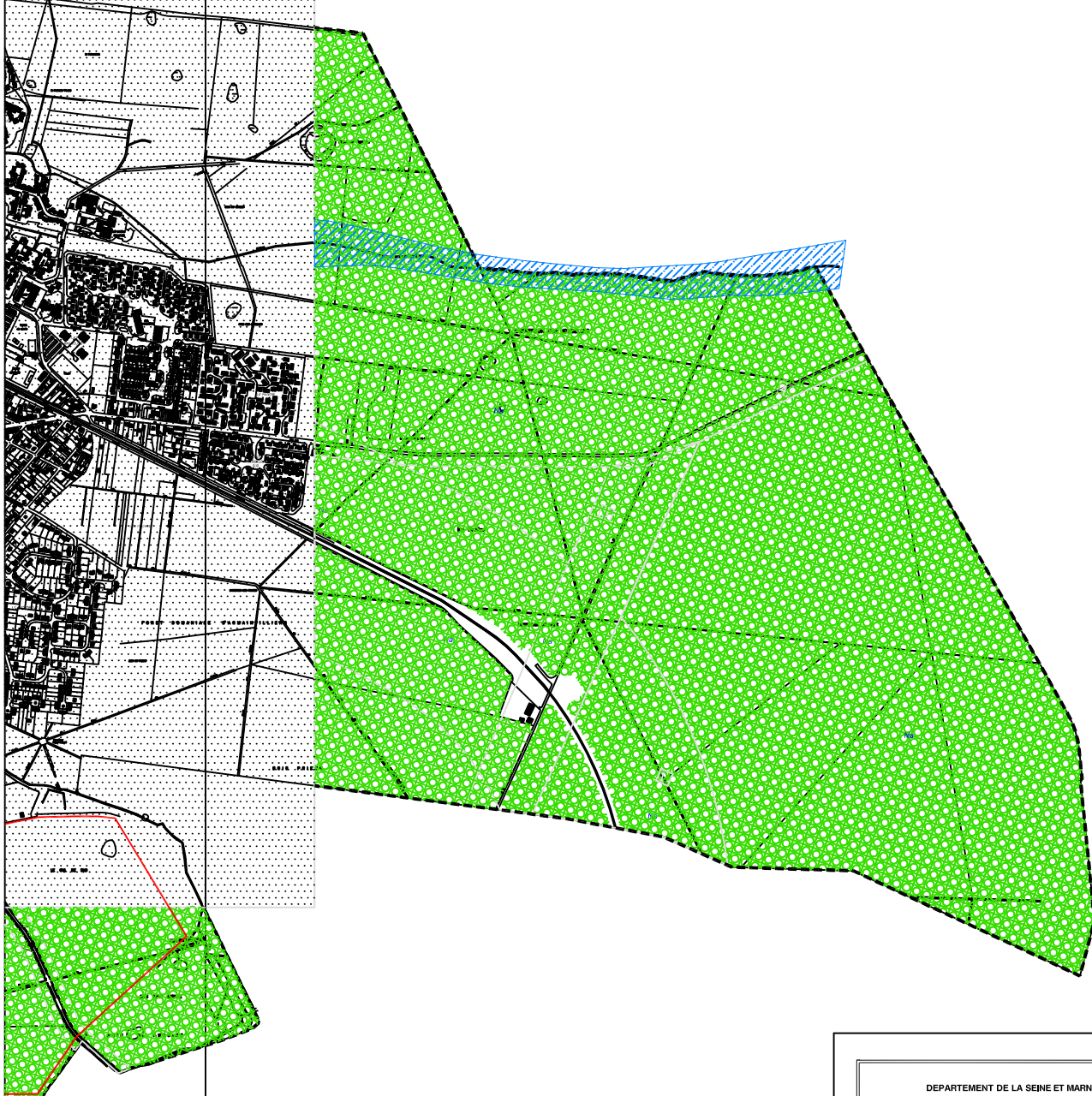


Voir Plan Est au 1/2000 n°3.1



- LEGENDE**
- UA : Zone à caractère central d'habitat et de services
 - UB : Zone d'habitat à densité moyenne
 - UC : Zone d'habitat à densité moyenne affectée à des groupes d'habitations
 - UD : Zone d'habitat basée de la ZAC d'Alsace
 - UE : Habitat de la Zone d'Aménagement Concerté des Grands Champs
 - UF : Lotissement du Domaine de la Motte
 - UG : Emplacement du domaine EDF
 - UX : Zone artisanale et d'activités
 - AI : Zone d'extension future
 - AUX : Zone d'activités future
 - RI : Zone d'extension dans le cadre d'une prochaine révision.
 - A : Zone naturelle destinée à l'agriculture
 - R : Zone protégée en raison de la valeur des paysages.

- Liste de commune
- Liste de zone
- Espaces réservés
- Espaces boisés classés existants ou à créer
- Zone de débordement du hors-bas
- Protection des haies forestières

DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE



**Plan Local d'Urbanisme
P.L.U**

**PLAN DE ZONAGE
Général Est**

Ne peut être annexé à
l'arrêté de l'Etat

Le plan

Echelle
1/5000

3.3

Service de l'Urbanisme
M. rue de Valenciennes 77000 PARIS
Tel : 01 60 23 23 23 Fax : 01 60 23 23 23
E-mail : smp@seine-et-marne.fr Site : smp.seine-et-marne.fr